



**SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2020
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Province de Québec,

Commission scolaire du Pays-des-Bleuets,

Comté Roberval,

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle des commissaires sise au 1322, boulevard du Sacré-Coeur, à Saint-Félicien, ce 21^e jour de janvier 2020, à 19 h 30, et à laquelle sont présents :

M^{mes} Chantale Arnold, Carole Dufour, Véronique Ménard, Suzanne Ouellet, Louise Perron, Blanche-Yvonne Potvin, Suzanne Tremblay et M. Jean-Patrice Tremblay, tous commissaires; M^{me} Marie-Eve Castonguay, commissaire-parent, sous la présidence de M^{me} Brigitte Gagné, présidente, assistée de M. Sylvain Ouellet, directeur général, et de M^e Annie Tremblay, secrétaire générale.

ABSENCES :

M^{me} Marie-Eve Lebel, commissaire;
M^{me} Mireille Tremblay et M. Marc Tremblay, commissaires-parents.

1. Mot de bienvenue

M^{me} Brigitte Gagné souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. Ouverture de la séance et vérification du quorum

M^{me} Brigitte Gagné vérifie qu'il y a quorum.

CC-8534-01-20

Il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit ouverte à 19 h 30.

ADOPTÉ

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'assemblée dispense la présidente de faire la lecture de l'ordre du jour.

CC-8535-01-20

Il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les sujets suivants et en laissant le point *Affaires nouvelles* ouvert :

- État de la situation FP/FGA/SAE;
- Engagement – Secrétaire aux écoles Monseigneur Bluteau et Hébert;
- Participation à un achat regroupé pour l'acquisition de gaz naturel pour les années 2020 à 2022;
- Adoption du Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle;
- Adoption du Plan d'effectifs du personnel cadre 2020-2021 (AQCS);
- Adoption du Plan d'effectifs du personnel cadre des établissements (écoles primaires et secondaires) 2020-2021.

ADOPTÉ

4. Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2019

CC-8536-01-20

Il est PROPOSÉ par M^{me} Véronique Ménard et RÉSOLU unanimement :

QUE le procès-verbal du 17 décembre 2019 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

5. Affaires découlant du procès-verbal

Il n'y a rien à signaler.

6. Correspondance

Il n'y a rien à signaler.

7. Période de questions accordée au public

Il n'y a pas de questions.

8. Ressources éducatives jeunes

8.1 PROJET – Calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2020-2021

ATTENDU l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3) qui stipule que la commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU l'article 193, 7^e alinéa, de la Loi qui stipule que le comité de parents doit être consulté sur le calendrier scolaire;

ATTENDU les résultats des travaux d'un comité en 2018-2019 pour établir des orientations pour l'élaboration du calendrier scolaire;

ATTENDU que les membres du comité consultatif de gestion ont été consultés;

ATTENDU le calendrier de consultation suivant :

PROJET	
Calendrier scolaire – Formation générale des jeunes 2020-2021	
10 décembre 2019	Présentation des scénarios au comité consultatif de gestion.
21 janvier 2020	Présentation du projet de calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2020-2021 au conseil des commissaires.
22 janvier 2020	Début des consultations (comité de parents, SELH).
10 février 2020	Rencontre du comité de parents – Consultation sur le projet du calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2020-2021 – Résolution à recevoir.
13 février 2020	Retour des commentaires à la suite des consultations.
18 février 2020	Adoption par le conseil des commissaires du calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2020-2021.

ATTENDU les discussions tenues en comité plénier;

En conséquence,

CC-8537-01-20

il est PROPOSÉ par M^{me} Blanche-Yvonne Potvin et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte le projet du calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2020-2021 tel que présenté;

QUE la consultation sur ledit calendrier soit effectuée auprès du comité de parents et des instances concernées.

A D O P T É

9. Ressources éducatives adultes et de la formation professionnelle

9.1 État de la situation FP/FGA/SAE

M. Sylvain Ouellet, directeur général, présente un document faisant état de la situation de la formation professionnelle, de la formation générale des adultes et du Service aux entreprises.

10. Ressources humaines

10.1 Engagement – Secrétaire aux écoles Monseigneur Bluteau et Hébert

ATTENDU l'ouverture du poste de secrétaire, poste régulier à temps partiel, de 21 heures par semaine aux écoles Monseigneur Bluteau et Hébert;

ATTENDU l'application de la convention collective;

ATTENDU le respect de la liste de priorité d'embauche;

CC-8538-01-20

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Carole Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'engagement de la personne ci-après désignée :

M^{me} Rebecca Gosselin, au poste de secrétaire, poste régulier à temps partiel, de 21 heures par semaine, aux écoles Monseigneur Bluteau et Hébert, dont la date d'entrée en fonction était le 2 décembre 2019.

ADOPTÉ

11. Ressources financières

Aucun sujet n'a été discuté.

12. Ressources matérielles

12.1 Choix de services professionnels en architecture – Mesure 50624 « Réfection et transformation des bâtiments » : Aménagement de nouveaux bureaux pour le Service aux entreprises (Phase 2) à la Polyvalente de Normandin

ATTENDU le besoin de procéder à l'aménagement de nouveaux bureaux pour le Service aux entreprises à la Polyvalente de Normandin;

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par le Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire concernant le choix des architectes;

ATTENDU que la recommandation respecte la directive *Choix des professionnels – Acquisition de biens et de services*;

ATTENDU que le choix des architectes se fait dans la banque des architectes qualifiés et qu'il se fait en alternance pour respecter la Loi sur les contrats des organismes publics;

En conséquence,

CC-8539-01-20

il est PROPOSÉ par M^{me} Marie-Eve Castonguay et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme **Gosselin & Fortin, architectes S.A.** de Saint-Félicien pour l'élaboration des plans et devis des travaux d'aménagement de nouveaux bureaux pour le Service aux entreprises (Phase 2) à la Polyvalente de Normandin;

QUE la direction du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire soit autorisée à signer tous les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

12.2 Choix de services professionnels en ingénierie – Mesure 50624 « Réfection et transformation des bâtiments » : Installation de sorties auxiliaires de génératrices pour le centre administratif de Dolbeau-Mistassini, l'école Sainte-Marie de Normandin et l'école Notre-Dame-des-Anges de Dolbeau-Mistassini

ATTENDU la demande des Services d'urgence de la MRC de Maria-Chapdelaine afin que certains de nos établissements soient dotés de sorties auxiliaires de génératrices pour pouvoir servir de lieux de rassemblement lors de situations d'urgence;

ATTENDU la complexité d'analyser les besoins électriques de chacun des établissements afin de prévoir le coût total du projet;

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par le Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire concernant le choix des ingénieurs;

ATTENDU que la recommandation respecte la directive *Choix des professionnels – Acquisition de biens et de services*;

ATTENDU que le choix des ingénieurs se fait dans la banque des ingénieurs qualifiés et qu'il se fait en alternance pour respecter la Loi sur les contrats des organismes publics;

En conséquence,

CC-8540-01-20

il est PROPOSÉ par M. Jean-Patrice Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme **WSP Canada inc.** de Chicoutimi pour le projet d'installation de sorties auxiliaires de génératrices pour le centre administratif de Dolbeau-Mistassini, l'école Sainte-Marie de Normandin et l'école Notre-Dame-des-Anges de Dolbeau-Mistassini;

QUE la direction du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire soit autorisée à signer tous les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

A D O P T É

12.3 Participation à un achat regroupé pour l'acquisition de gaz naturel pour les années 2020 à 2022

ATTENDU qu'environ dix bâtiments de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets possèdent des systèmes de chauffage fonctionnant au gaz naturel;

ATTENDU que l'organisme Collecto Services regroupés en éducation nous invite à joindre son regroupement pour l'acquisition de la molécule de gaz naturel et du coût du transport;

ATTENDU les économies potentielles;

En conséquence,

CC-8541-01-20

il est PROPOSÉ par M. Jean-Patrice Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets mandate l'organisme Collecto Services regroupés en éducation afin qu'il procède, en son nom, à l'appel d'offres regroupé concernant l'acquisition de la molécule de gaz naturel et du coût du transport pour une période de deux (2) ans débutant le 1^{er} novembre 2020 et incluant une possibilité de prolongation de 12 mois à la discrétion de Collecto;

QUE la Commission scolaire s'engage à respecter le contrat-cadre liant Collecto et le fournisseur retenu, ce qui implique qu'elle ne peut décider d'opter pour un autre fournisseur ou négocier des prix séparés;

QUE la Commission scolaire accepte de payer le coût relié à la gestion de l'appel d'offres et au contrat-cadre assumé par Collecto Services regroupés en éducation au montant de 50 \$.

A D O P T É

12.4 Adoption du Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle

ATTENDU la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle provenant de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C 65.1, a.26);

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets de mettre en place un Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle découlant de sa politique (CC-8338-04-19);

ATTENDU que cette politique stipule que la Commission scolaire doit présenter et adopter, pour chaque année financière, un Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

ATTENDU que l'objectif du plan est d'assurer un processus structuré et uniformisé permettant d'identifier, d'analyser, d'évaluer, de gérer et de surveiller les risques de corruption et de collusion découlant des activités des processus de gestion contractuelle;

ATTENDU que le plan permettra de préciser les composantes d'un processus d'atténuation des risques de corruption et de collusion et de définir les rôles et responsabilités des différents intervenants ainsi que les mécanismes de reddition de comptes;

ATTENDU la présentation de ce plan en comité plénier du conseil des commissaires;

ATTENDU la confidentialité du Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

En conséquence,

CC-8542-01-20

il est PROPOSÉ par M. Jean-Patrice Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets adopte le Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle tel que présenté.

A D O P T É

13. Transport scolaire

Aucun sujet n'a été discuté.

14. Ressources informatiques**14.1 Autorisation d'achats et de signatures – Mesure 50767 (PAN)**

ATTENDU que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retire les bénéfices du processus d'achats regroupés tel que celui offert par Collecto dans le cadre de la règle d'investissement 50767 (PAN);

ATTENDU que la Commission scolaire procédera à l'acquisition d'équipements numériques dans le cadre de la mesure 50767 (PAN) pour l'acquisition d'ensembles numériques pour l'année 2019-2020;

ATTENDU que la mesure 50767 (PAN) exige que les achats soient effectués à partir de listes d'équipements présélectionnés provenant de Collecto;

ATTENDU le mandat d'achats d'équipements pédao-numériques et informatiques préparé par Collecto;

En conséquence,

CC-8543-01-20

il est PROPOSÉ par M^{me} Suzanne Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets autorise la direction du Service des ressources informatiques à agir comme représentant de la Commission scolaire concernant tous les aspects contractuels liés aux acquisitions dans la cadre de la mesure 50767 (PAN);

QUE la Commission scolaire autorise la direction du Service des ressources informatiques à signer tout document ou toute autorisation découlant de la présente résolution;

QUE la Commission scolaire procède aux achats d'équipements numériques de Collecto afin de se prévaloir de la mesure budgétaire 50767 (PAN).

A D O P T É

14.2 Autorisation d'achats et de signatures – Regroupement d'achats SAR140-2019

ATTENDU le vieillissement du parc informatique et le grand nombre de postes usagés qui doivent être remplacés;

ATTENDU que la planification du remplacement des postes usagés du parc informatique est basée sur un cycle de vie maximal de cinq (5) ans;

ATTENDU qu'un poste usagé peut être un portable ou un poste fixe, avec ou sans écran;

ATTENDU que le Service des ressources informatiques encadre les choix technologiques utilisés à la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets en raison de l'infrastructure et de la capacité de support;

ATTENDU que le Service des ressources informatiques doit assurer une saine gestion des ressources afin de répondre aux besoins des unités administratives;

ATTENDU que les budgets servant au financement des investissements doivent respecter les critères des allocations prévus aux règles budgétaires de l'année en cours, ainsi que les propositions du comité consultatif de gestion et du comité de répartition des ressources;

ATTENDU que la Loi renforçant la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI) via le Conseil du trésor recommande l'utilisation des regroupements d'achats pour les organismes publics et suggère de prioriser l'acquisition de postes usagés;

ATTENDU que l'organisme Collecto offre déjà un regroupement d'achats de postes usagés (SAR140-2019) et qu'il est en cours d'exécution;

ATTENDU que l'autorisation du dirigeant de l'organisme est requise pour adhérer au regroupement d'achats SAR140-2019;

En conséquence,

CC-8544-01-20

il est PROPOSÉ par M^{me} Suzanne Ouellet et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'achat de postes usagés avec le regroupement d'achats SAR140-2019;

QUE la Commission scolaire autorise la direction du Service des ressources informatiques à signer tout document et toute autorisation découlant de la présente résolution pour la durée du contrat SAR140-2019, soit jusqu'au 28 février 2021.

A D O P T É

14.3 Plans des ressources informationnelles (PDRI, PIDRI et bilan)

ATTENDU la Loi renforçant la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI);

ATTENDU que les commissions scolaires doivent élaborer un Plan directeur en ressources informationnelles (PDRI) et un Plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles (PIDRI) qui incluent également le bilan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles;

ATTENDU le dépôt du PDRI, du PIDRI et du bilan le 19 décembre 2019 au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) ainsi qu'au secrétariat du Conseil du trésor via la plateforme SIGRI;

ATTENDU que le PDRI, le PIDRI et le bilan ont été présentés au comité de gouvernance en TI de la commission scolaire;

ATTENDU la présentation du PDRI, du PIDRI et du bilan au comité plénier lors de sa rencontre du 14 janvier dernier;

ATTENDU la nature confidentielle des informations contenues dans le PDRI, le PIDRI et le bilan;

En conséquence,

CC-8545-01-20

il est PROPOSÉ par M^{me} Carole Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets approuve le PDRI, le PIDRI et le bilan;

QU'il soit déterminé que le PDRI, le PIDRI et le bilan soient déclarés de nature confidentielle pour la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets et qu'ils ne puissent être déposés publiquement.

A D O P T É

15. Direction générale, Secrétariat général et Présidence

15.1 Adoption du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023

ATTENDU la résolution CC-8512-11-19 du 19 novembre 2019 qui adoptait le projet du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023;

ATTENDU la résolution CC-8530-12-19 du 17 décembre 2019 qui adoptait une modification au projet dudit plan triennal pour le secteur de Normandin;

ATTENDU une deuxième consultation effectuée auprès des municipalités concernées par la modification apportée au projet du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023;

ATTENDU les commentaires reçus des municipalités concernées :

Aucun commentaire n'a été reçu.

ATTENDU une deuxième consultation effectuée auprès du comité de parents en date du 13 janvier 2020 suite à la modification apportée;

ATTENDU le commentaire suivant reçu du comité de parents :

« QUE le projet du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 soit adopté tel que présenté. »

En conséquence,

CC-8546-01-20

il est PROPOSÉ par M^{me} Blanche-Yvonne Potvin et RÉSOLU unanimement :

QUE le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 soit accepté tel que présenté.

A D O P T É

15.2 SUIVI – Respect de la Loi sur l’instruction publique concernant le projet éducatif de l’école Boisjoli–des Deux-Lacs

Le projet éducatif déposé par la direction de l’école Boisjoli–des Deux-Lacs ne respectait pas les prescriptions de la Loi et les exigences de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets.

La résolution CC-8435-07-19, adoptée lors de la rencontre du conseil des commissaires du 2 juillet 2019, mandatait la direction générale afin qu’elle s’assure que la direction d’école et le conseil d’établissement respectent les modalités édictées dans la Loi sur l’instruction publique et que le projet éducatif réponde aux exigences de la Loi, du ministre et de la Commission scolaire.

Ladite résolution précisait qu’un suivi devait être effectué au conseil des commissaires avant la fin du mois d’octobre 2019.

Le projet éducatif a été adopté au conseil d’établissement de l’école Boisjoli–des Deux-Lacs le 14 janvier 2020.

La direction générale a accepté la nouvelle version du projet éducatif déposée par la direction de l’école Boisjoli–des Deux-Lacs qui respecte les modalités édictées.

15.3 SUIVI – Respect de la Loi sur l’instruction publique concernant le projet éducatif de l’école Jolivent–L’Arbrisseau

Le projet éducatif déposé par la direction de l’école Jolivent–L’Arbrisseau ne respectait pas les prescriptions de la Loi et les exigences de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets.

La résolution CC-8436-07-19, adoptée lors de la rencontre du conseil des commissaires du 2 juillet 2019, mandatait la direction générale afin qu’elle s’assure que la direction d’école et le conseil d’établissement respectent les modalités édictées dans la Loi sur l’instruction publique et que le projet éducatif réponde aux exigences de la Loi, du ministre et de la Commission scolaire.

Ladite résolution précisait qu’un suivi devait être effectué au conseil des commissaires avant la fin du mois d’octobre 2019.

Le projet éducatif a été adopté au conseil d’établissement de l’école Jolivent–L’Arbrisseau le 15 janvier 2020.

La direction générale a accepté la nouvelle version du projet éducatif déposée par la direction de l’école Jolivent–L’Arbrisseau qui respecte les modalités édictées.

15.4 PROJET – Modification de la Politique d’admission, d’inscription et de répartition des élèves jeunes dans les écoles de la Commission scolaire

ATTENDU la Politique d’admission, d’inscription et de répartition des élèves jeunes dans les écoles de la Commission scolaire actuellement en vigueur à la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets;

ATTENDU que des modifications ont été apportées à la politique;

ATTENDU l'article 193, 6^e alinéa qui stipule que le comité de parents doit être consulté sur ladite politique;

ATTENDU le calendrier de consultation suivant :

PROJET Politique d'admission, d'inscription et de répartition des élèves jeunes dans les écoles de la Commission scolaire	
14 janvier 2020	Dépôt du projet de la politique modifiée au comité consultatif de gestion.
21 janvier 2020	Dépôt du projet de la politique modifiée au conseil des commissaires.
22 janvier 2020	Début de la consultation auprès du comité de parents.
10 février 2020	Rencontre du comité de parents – Dépôt du projet de la politique.
13 février 2020	Retour des commentaires suite à la consultation.
18 février 2020	Adoption par le conseil des commissaires de la Politique d'admission, d'inscription et de répartition des élèves jeunes dans les écoles de la Commission scolaire.

En conséquence,

CC-8547-01-20

il est PROPOSÉ par M^{me} Blanche-Yvonne Potvin et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte le projet de modification de la Politique d'admission, d'inscription et de répartition des élèves jeunes dans les écoles de la Commission scolaire;

QUE ledit projet soit transmis au comité de parents pour consultation.

A D O P T É

15.5 Modification de la Politique relative au prêt et à la location de locaux

ATTENDU la Politique relative au prêt et à la location de locaux actuellement en vigueur à la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets;

ATTENDU l'article 266 (4^o) de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU les modifications apportées à la politique afin de respecter la volonté du conseil des commissaires d'assurer la gratuité du prêt de locaux ou de terrains au bénéfice des municipalités sur le territoire de la Commission scolaire;

ATTENDU la présentation de ces modifications lors de la rencontre du comité consultatif de gestion tenue le 14 janvier 2020;

ATTENDU la présentation des modifications aux membres du conseil des commissaires lors du comité plénier tenu le 14 janvier 2020;

En conséquence,

CC-8548-01-20

il est PROPOSÉ par M^{me} Louise Perron et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets adopte la Politique relative au prêt et à la location de locaux telle que présentée.

A D O P T É

15.6 Adoption du Plan d'effectifs du personnel cadre 2020-2021 (AQCS)

ATTENDU la Politique de gestion locale de l'Association des cadres scolaires du Québec, section Louis-Hémon;

ATTENDU les consultations effectuées à cet effet auprès de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) et les commentaires reçus;

ATTENDU la présentation aux membres du conseil des commissaires de la structure administrative 2020-2021 lors du comité plénier tenu le 10 décembre 2019;

En conséquence,

CC-8549-01-20

il est PROPOSÉ par M. Jean-Patrice Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets adopte le Plan d'effectifs du personnel cadre pour l'année scolaire 2020-2021, tel que présenté.

A D O P T É

15.7 Adoption du Plan d'effectifs du personnel cadre des établissements (écoles primaires et secondaires) 2020-2021

Le point 15.7 est reporté à une séance ultérieure.

16. Rapport d'activités du directeur général

Le rapport d'activités du directeur général pour la période du 18 décembre 2019 au 21 janvier 2020 est présenté à titre informatif.

17. Rapport d'activités de la présidente

Le rapport d'activités de la présidente pour le mois de décembre 2019 est présenté à titre informatif.

18. Rapport des commissaires-parents

M^{me} Marie-Ève Castonguay mentionne que certains questionnements du comité de parents ont été portés à l'attention du conseil et des membres du personnel administratif lors du comité plénier du 14 janvier dernier en ce qui concerne deux situations : suivi de l'installation de défibrillateurs au primaire ainsi que la raison pour laquelle il est maintenant demandé aux conseils

d'établissement de détailler les activités, les sommes prévues, et ce que l'on entend faire avec les soldes.

Elle fait part que des frais obligatoires auraient été demandés aux parents pour des activités dans l'école. Elle fournira le nom de l'école au directeur général pour qu'il effectue les vérifications qui s'imposent pour respecter la Politique relative aux contributions financières exigées des parents et des usagers.

19. Rapport des comités officiels

Il n'y a rien à signaler.

20. Plan d'engagement vers la réussite

M. Sylvain Ouellet, directeur général, fait un suivi au conseil.

21. Revue de presse

Il n'y a rien à signaler.

22. Affaires nouvelles

Il n'y a rien à signaler.

23. Période de questions accordée aux commissaires

M^{me} Chantale Arnold demande s'il est possible pour la Commission scolaire d'ouvrir un service de garde dans des locaux à l'extérieur d'un bâtiment de la commission scolaire. La direction générale répond que la vérification avait déjà été faite il y a quelques années et que ce n'est pas possible de procéder ainsi.

M. Jean-Patrice Tremblay demande s'il est possible pour la direction générale de vérifier l'intérêt de certains employés qui ont déjà occupé la fonction de direction ou direction adjointe d'établissement afin de constituer une banque de candidatures.

M^{me} Suzanne Tremblay demande s'il est possible d'avoir les statistiques d'inscriptions par Internet.

24. Prochaine réunion

La prochaine réunion régulière aura lieu le 18 février 2020, à 19 h 30, à la salle des commissaires de Normandin.

25. Levée de la séance

Il est PROPOSÉ par M^{me} Blanche-Yvonne Potvin et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 30.

ADOPTÉ

La présidente,

Brigitte Gagné

La secrétaire générale,

Annie Tremblay, avocate